



Appart dans l'ancien pas de volet sur celui ci uniquement

Par **petronille**, le 14/02/2015 à 15:03

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement dans une maison de village au départ l'absence de volet ne me gênais pas

mais avec le temps je constate que c'est un réel préjudice.

Ayant déménagé pour vivre avec mon compagnon actuellement ma difficulté est que du côté des locataires ils veulent absolument la mise en place de ceux-ci. Cet appartement en dernier étage on voit bien la présence d'ancien crochet.

Le syndic est-il obligé sur ma demande de faire remettre des volets ou non ? La rénovation de tout l'immeuble a été votée en 2013 mais maintenant tous les propriétaires veulent uniquement faire des travaux un peu tous les ans pour que le prix de la rénovation soit étalé pour eux.

Que faire pour trouver une solution acceptable pour tout le monde ? J'ai vraiment besoin de votre aide.

Par **domat**, le 14/02/2015 à 15:33

bjr,

je ne crois pas que la mise en place de volets soit une obligation pour le bailleur si ceux-ci n'existaient lors de la signature du bail et la définition du logement décent selon le décret 2002-120 ne l'impose pas.

donc vos locataires ne peuvent pas vous y contraindre.

cdt

Par **petronille**, le 14/02/2015 à 16:50

Rebonjour, merci pour votre réponse. cdt